

## **PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER**

### **ARTISTES ELIGIBLES**

Les peintres, graveurs, sculpteurs, photographes, plasticiens et vidéastes résidant à Nice, justifiant d'un numéro de SIRET et cotisant à la sécurité sociale des artistes ou à l'A.G.E.S.S.A. (Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs).

### **CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Ce dossier doit comprendre l'ensemble des éléments listés ci-dessous:

- Le formulaire de candidature à un atelier d'artiste plasticien dûment complété et accompagné d'une photo d'identité récente ;
- Une lettre de motivation ;
- Présentation de votre projet (deux feuillets dactylographiés maximum) ;
- Une quinzaine de reproductions photographiques (sur CD format PC et Mac) de vos productions les plus récentes, avec indication du format, de la technique et de leurs dates d'exécution ;
- Votre curriculum vitae artistique détaillé ;
- Les artistes ayant déjà bénéficié d'un atelier de travail doivent présenter un bilan d'activité des trois dernières années (projets réalisés, catalogues, expositions, articles de presse...) ;
- L'appel de cotisation le plus récent à la sécurité sociale des artistes ou à l'AGESSA ;
- Votre numéro de SIRET ;
- Une attestation de domicile ou d'inscription délivrée par le service du logement de la Ville de Nice si vous bénéficiez d'un logement social ;
- Copie de l'avis d'imposition de l'année précédente ;
- Copie de la carte d'identité ou d'un passeport;
- Déclaration sur l'honneur attestant que l'artiste candidat est le seul auteur des œuvres présentées au jury.